

# CABINET DE NEUROPSYCHOLOGIE

Résidence Amphypolis - 10 C rue Paul Verlaine - Entrée C - 21 000 Dijon

Téléphone : 03 80 36 84 20

E-mail : cabinet.neuropsychy@gmail.com

Site internet : <http://www.neuropsychologue-dijon.com>



Bilans neuropsychologiques: Troubles des fonctions cognitives, des apprentissages, du comportement - Haut Potentiel Intellectuel  
Remédiation cognitive - Thérapie cognitivo-comportementale - Accompagnement parental  
Enfants - Adolescents - Adultes et Seniors

## Programme d'entraînement aux Habiletés Parentales destiné aux parents d'enfants avec Déficit d'Attention- Hyperactivité (TDAH), de Barkley Session en visio

Dossier d'inscription composé:

-du bulletin d'inscription, à compléter

-du contrat de participation au programme, à parapher et à signer

ensemble à retourner avant le 22 novembre 2021, par mail : cabinet.neuropsychy@gmail.com ; ou par voie postale, Mathilde MIGNON, cabinet de neuropsychologie, 10 C rue Paul Verlaine, 21000 DIJON

### - BULLETIN D'INSCRIPTION -

**Parent (ou couple de parents) à inscrire au programme:**

M Mme

Nom : .....

Prénom: .....

Adresse : .....

CP - Ville - Pays : .....

Tél : ..... E-mail : .....

**Votre enfant:**

Nom, prénom: .....

Age : .....

Problématique rencontrée: Vous pouvez présenter en quelques phrases les comportements qui vous posent souci au quotidien. Vous pouvez aussi préciser si votre enfant présente un diagnostic, et les différentes prises en charge dont il dispose déjà.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Inscription individuelle (ou par couple parental) au tarif de 300 €.**

Règlement à effectuer dans un second temps, après réception du dossier d'inscription et confirmation de l'inscription.

## - CONTRAT DE PARTICIPATION AU PROGRAMME-

### **Entre les soussignés :**

1) Mathilde MIGNON, neuropsychologue (Numéro ADELI: 21.93.0284.1 / Numéro SIRET: 50792595600033)

2) Le cocontractant (ou les cocontractants s'il s'agit d'un couple parental) ci-après désigné le parent:

Nom:

Prénom:

est conclu le présent contrat.

### **Article I Objet:**

En exécution du présent contrat, Mathilde MIGNON s'engage à organiser le Programme d'Entraînement aux Habilités Parentales (PEHP), de Barkley, destiné aux parents d'enfants avec Déficit d'Attention / Hyperactivité (TDAH).

### **Article II Objectifs et contenu du programme :**

Ce programme est une formation qui vise à aider le parent à mieux comprendre l'origine des particularités de son enfant (difficultés à gérer les émotions, intolérance à la frustration, mauvais contrôle de soi, ...), et donc des comportements de désobéissance ou difficultés à suivre les consignes, qui en découlent, afin d'adopter lui-même un comportement plus adapté et plus efficace face à son enfant. Des outils concrets sont donc proposés pour améliorer le quotidien des familles. Les aspects scolaires (gestion de l'attention et du comportement lors des devoirs) sont également abordés.

L'objectif global du programme est de renforcer les comportements positifs de l'enfant et de diminuer ses comportements inadaptés, pour inscrire ou réinscrire cet enfant, ainsi que sa famille, dans une dynamique plus positive.

Le programme se déroule en 10 étapes:

- Mieux comprendre le TDAH (définition, causes, répercussions, facteurs aggravants tels que les écrans, etc.);
- Améliorer la gestion du temps, l'organisation des tâches, la structuration de l'environnement (*cette thématique n'est proposée comme telle dans le programme Barkley, elle fait l'objet ici d'un apport complémentaire*);
- Comprendre la désobéissance (définition, explication, compréhension des éléments qui la majorent, etc.);
- Apprendre à porter une attention positive aux comportements adaptés (ex: s'occuper en autonomie) et à établir des interactions plus positives (le moment spécial);
- Apprendre à formuler efficacement une demande ;
- Apprendre mettre en place un système de récompenses ;
- Apprendre à mettre en place une procédure de mise en retrait (« time out »);
- Gérer plus efficacement l'attention et les comportements lors des devoirs;
- Gérer plus efficacement les comportements de l'enfant dans les lieux publics;
- Anticiper les problèmes futurs, bilan et conclusions.

Chaque séance se déroule selon une alternance de temps entre apports théoriques, apports pratiques, et échanges/discussions (questions, retours d'expérience, etc.)

### **Article III Organisation du programme**

La durée du programme est fixée à 15 heures environ, à réajuster éventuellement en fonction du rythme et de l'avancée du groupe.

Le programme se déroule à distance, par visio (plateforme Zoom), et en petit groupe.

Il est organisé sur 10 séances d'1h30 environ, le mardi de 12h15 à 13h45:

séance 1: 30 novembre

Séance 6: 18 janvier

séance 2: 07 décembre

Séance 7: 25 janvier

séance 3: 14 décembre

Séance 8: 01 février

Séance 4: 04 janvier

Séance 9: 08 février

Séance 5: 11 janvier

Séance 10: 22 février

#### **Article IV Délai de rétractation**

Le parent est informé qu'il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, à compter de la date de la conclusion du présent contrat, mais en respectant bien un délai de 8 jours maximum avant le début du programme (soit une annulation possible jusqu'au 23 novembre 2021).

Aucune somme ne peut être exigée du parent qui a exercé son droit de rétractation dans les délais prévus.

#### **Article V Interruption du programme**

En cas de cessation anticipée du programme du fait de l'abandon de celui-ci par le parent pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité du coût de la formation est due.

Par ailleurs, une séance manquée n'est pas remboursable.

#### **Article VI Règlement d'honoraires**

Le prix du programme est fixé à 300 € (soit 20 € pour 1 heure de programme).

Le parent s'engage à payer la totalité de la formation dès confirmation de son inscription.

Le paiement est à prévoir par RIB ou par chèque à l'ordre de Mathilde MIGNON.

#### **Article VII Propriété intellectuelle et Droit à l'image**

Tous les supports utilisés pendant le programme sont la propriété exclusive de Mathilde MIGNON. Le parent s'interdit de reproduire, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou encore de diffuser à des tiers les supports, sous peine de poursuites judiciaires.

Par ailleurs, il est strictement interdit d'enregistrer les séances en visuo de manière sonore et/ou visuelle.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de ce contrat, et les accepte.

Fait en double exemplaire, à ..... le ..... / ..... / .....

Mathilde MIGNON



Nom et prénom du parent (ou du couple parental) + signature précédée de la mention "Lu et et approuvé"